

# L'Autriche

## Taux normal de TVA

Le taux de TVA standard en Autriche en 2023 est de 20%.

## Tarif réduit

Un taux de TVA réduit de 10% est applicable pour les livres électroniques (e-books) et les publications.

## Seuils

Les entreprises basées dans l'UE peuvent utiliser les règles relatives aux faibles chiffres d'affaires annuels. Le seuil est alors de €10,000.

Le seuil de €10,000 ne s'applique pas aux entreprises de pays tiers. Ils sont obligés de s'inscrire dès la première vente, donc le seuil pour eux est zéro. Ces entreprises peuvent s'enregistrer auprès d'OSS hors Union au lieu de s'enregistrer en Autriche.

Les assujettis en Autriche sont autorisés à ne pas s'inscrire comme assujettis à la TVA si leur chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et/ou de services au cours des 12 derniers mois civils ne dépasse pas €35,000.

## Pièces à conviction

La liste des critères de détermination de la localisation de l'acheteur est la même pour toute l'Union européenne:

Adresse permanente du client.

Adresse de facturation (banque ou opérateur de paiement électronique).

Adresse de protocole Internet (IP).

Numéro de téléphone.

L'emplacement de la ligne fixe du client par laquelle le service lui est fourni.

Autres informations commerciales pertinentes.

Et si deux d'entre eux se trouvent en Autriche, le client peut être identifié comme un Autrichien.

## Liste des services électroniques

La législation établit que tout produit stocké, livré et utilisé sous forme électronique est considéré comme un produit numérique. Il s'agit de biens ou de services qu'un client peut recevoir par courrier électronique en les téléchargeant sur Internet ou en se connectant à un site Web. En particulier, la loi nomme comme services numériques:

Livres électroniques, images, films et vidéos, que vous achetez une copie de Shopify ou que vous utilisez un service (par exemple Amazon Prime). Dans les documents fiscaux, ces produits sont appelés «produits audio, visuels ou audiovisuels».

Musique téléchargeable et en streaming, que vous achetez un MP3 ou que vous utilisez des services de musique.

Logiciels basés sur le cloud et produits en tant que service (SaaS, PaaS, IaaS).

Sites Web, services d'hébergement de sites et fournisseurs de services Internet.

Annonces en ligne et marketing d'affiliation.

## Procédure d'inscription

La procédure d'enregistrement est similaire dans tous les pays européens. En plus des documents constitutifs, il est nécessaire de soumettre une demande dûment remplie à l'administration fiscale, dans laquelle vous précisez les données de base sur l'entreprise:

Le nom de la société, un nom commercial de la société (le cas échéant), l'adresse postale complète, l'adresse e-mail et le site Internet de l'assujetti, le nom et le numéro de téléphone de la personne de contact.

Numéro fiscal national (le cas échéant).

Pays dans lequel l'assujetti a son établissement.

Numéro de compte bancaire international ou numéro IBAN et BIC.

Une déclaration électronique attestant que l'assujetti n'est pas immatriculé à la TVA dans l'Union.

Date de début d'utilisation du régime.

L'enregistrement en Autriche ne nécessite pas de traductions supplémentaires des documents constitutifs.

## Représentant fiscal

Un entrepreneur qui n'a ni domicile, ni siège social, ni bureau de représentation permanent dans l'UE est tenu de désigner un représentant fiscal en Autriche.

## Tenir des registres

Les registres doivent être conservés pendant 10 ans à compter de la fin de l'année au cours de laquelle la fourniture a été effectuée.

## Remplir les déclarations de TVA et la date de paiement

Ventes	Période
€35,000 – €100,000	Trimestre
Sur €100,000	Mois

Les entreprises sont tenues de déposer une déclaration de TVA annuelle.

La déclaration de TVA préliminaire doit être déposée au plus tard le 15 (date d'échéance du paiement) du deuxième mois civil suivant.

## Pour les OSS hors UE

L'assujetti est tenu de déposer par voie électronique la déclaration de TVA auprès du guichet unique auprès de l'État membre d'identification avant la fin du mois suivant la fin du trimestre civil couvert par la déclaration.

Q1: 1 janvier au 31 mars                      30 Avril

---

Q2: 1 avril au 30 Juin                      31 Juillet

---

Q3: 1 juillet au  
30 septembre                      31 Octobre

Q4: 1 octobre au 31  
décembre

31 Janvier (de l'année suivante)













